

 Septembre 2024	Lettre d'info du CAF PSL	
--	--	---

Lettre spéciale sur les nouvelles modalités financières de covoiturage

La précédente lettre d'info du CAF PSL, en mars 2024, annonçait la mise en application en septembre de nouvelles modalités financières du covoiturage. Nous y sommes ! Vous trouverez ci-dessous un texte de notre président qui présente ces modalités décidées par le Comité directeur.

Les points importants

Notre club favorise les déplacements pour nos différentes sorties en covoiturage entre participant(e)s.

Aucune loi ne régit le covoiturage. C'est un accord de gré à gré entre les parties. Toutes les assurances automobiles couvrent les personnes transportées.

On part rarement à 4 ou 5 avec des skis, des sacs, une tente, etc. dans une petite citadine. Une familiale est plus coûteuse en consommation, en entretien et en décote, surtout si l'on prend la précaution de l'équiper de pneus d'hiver. En rentrant, il faut souvent nettoyer la voiture.

Enfin et surtout, aspect jamais envisagé à l'avance, prendre en compte le risque d'accident. En effet :

- un accident responsable coûte au propriétaire de l'auto la franchise, et le malus pendant plusieurs années,
- un accident non responsable peut entraîner la mise en épave. Ce dernier risque est impossible à chiffrer, mais justifie d'ajouter plusieurs centimes.

En conséquence, les adhérents fournissant leur véhicule ne participent pas aux frais de covoiturage.

Un roulement dans l'utilisation des voitures est souhaité pour que l'encadrant ne soit pas toujours chauffeur et responsable de la sortie.

Il est également recommandé d'équilibrer la répartition par véhicule, en général décidée au départ sur le lieu de rendez-vous qui est le parking de l'Espendir à Saint Gély du Fesc, de manière à minimiser pour tous le coût du transport.

Règles de répartition des coûts de transport

Pour une sortie à la journée (donc de proximité)

Avec la diversité des énergies et des motorisations cela devient compliqué de faire les tarifs pour les sorties à la journée.

Pour les sorties à la journée nous proposons de créer un tarif fixe au kilomètre par personne au prorata des kilomètres parcourus, sur la base de **6 centimes d'euros par kilomètre et par passager**.

L'encadrant de la sortie calcule (en arrondissant) et indique si possible le coût du trajet dans le message de convocation. A ce coût au kilomètre se rajoutent les frais d'autoroute et de parking à partager entre les passagers.

Ce système a l'avantage de simplifier le calcul et tout le monde paie la même chose.



Les personnes prises en cours de trajet participent à la même hauteur que les autres passagers s'étant rendus au parking de l'Espendir à Saint Gély du Fesc.

Pour une sortie le weekend ou plus

Dans ce cas, les distances à parcourir sont généralement plus longues et s'il y a plusieurs voitures, les frais seront mutualisés sur l'ensemble des voitures.

L'encadrant/le responsable recueille les coûts constatés par chacun des chauffeurs et en fait la somme. Cette somme est divisée par le nombre de passagers. Chaque passager paie la même contribution.

L'encadrant effectue ensuite la répartition entre les propriétaires des véhicules. Chaque chauffeur perçoit la somme correspondant aux frais engagés.

Des paiements simplifiés

Les paiements peuvent se faire très simplement, gratuitement et instantanément depuis les applications bancaires mobiles avec les virements **Paylib** ou **Wero**.

Après avoir activé cette possibilité dans son application bancaire, il suffit du numéro de téléphone mobile du bénéficiaire, en le sélectionnant dans les contacts enregistrés dans le mobile ou en le saisissant directement.

À défaut, il faut se munir de monnaie...

